

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL

2015/2022

Toulon Provence Méditerranée

Guide pratique 2021

Dépôt des dossiers à destination des porteurs



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION -----	3
I. LES MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER POUR 2021 -----	4
II. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE PAR LA D.D.C.S., LA METROPOLE TPM ET LES COMMUNES -----	9
III. ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE -----	11
IV. NOTICE D'INFORMATION PARTICULIERE SUR LES POSSIBILITES DE MOBILISATION DU FEDER ET DU FSE ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS POSSIBLES -----	14
V. FICHE D'EVALUATION ET DE SYNTHESE A RENSEIGNER PAR LE PORTEUR AU DEPOT DU DOSSIER ET A RETOURNER AU PLUS TARD LE <u>13 DECEMBRE 2020</u> -----	18

INTRODUCTION

Le présent guide pratique a pour objectif de rappeler les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention pour répondre à l'appel à projets 2021 du contrat de ville. Il présente de manière synthétique les différentes phases permettant aux partenaires financiers d'instruire votre demande de subvention.

Pour vous aider dans le dépôt de votre demande de subvention au Contrat de Ville, l'**appel à projets 2021** ainsi que **le contrat de ville** sont disponibles en téléchargement sur les sites internet suivants :

www.var.gouv.fr

www.tpm-metropole.fr/contratdeville

L'appel à projets vous permettra d'identifier l'orientation stratégique où peut s'inscrire votre action, les territoires éligibles et les indicateurs de réalisation.

Les équipes opérationnelles Politique de la Ville de votre commune et les délégués du Préfet de votre territoire se tiennent à votre disposition pour vous aider à finaliser et à renseigner le dossier de demande de subvention, préalablement à son dépôt.

Les coordonnées des services du contrat de ville sont consultables à la partie **III** [Annuaire des services du contrat de ville](#) (pages 11 et 12) de ce guide.

Ce guide vous renseignera également sur les possibilités de mobilisation des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER et FSE) ainsi que diverses autres sources de financements possibles (cf paragraphe V).

I. LES MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER POUR 2021

Pour mémoire, la reconduction des financements n'est pas automatique, car liée aux résultats, aux orientations de l'Appel à projets 2021 et aux possibilités financières de chaque partenaire du contrat de ville.

Il vous est rappelé qu'une même action portant sur le territoire de la Métropole TPM doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention par commune ainsi que d'un budget prévisionnel de l'action proratisé par commune

Les dossiers devront impérativement être déposés au plus tard le 13 décembre et se composer obligatoirement des documents détaillés en page 9

LA PROCEDURE DEMATERIALISÉE DE DÉPOTS DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT : (<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>)

Pour les communes D'HYERES et TOULON effectuer une double saisie sur les sites dédiés

Ville d'Hyères : <https://www.hyeres.fr/>

Ville de Toulon : <https://toulon.fr/association/proxy/demander-une-subvention>

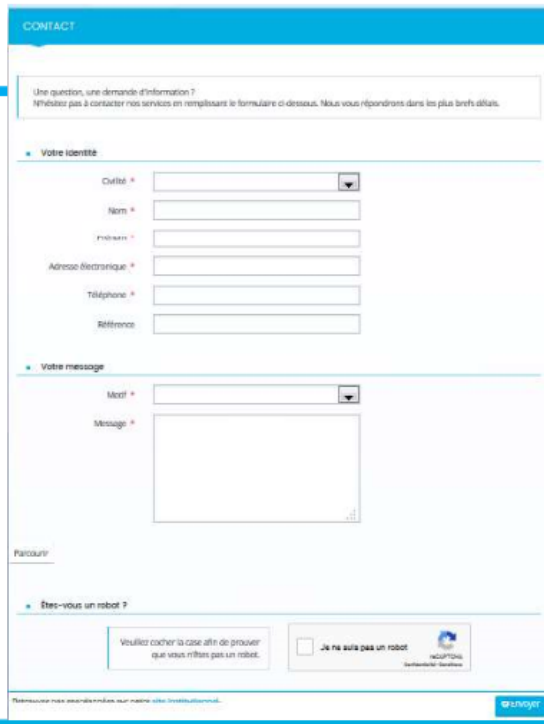
Une **cellule d'aide pour le portail DAUPHIN** est à la disposition des porteurs :

- > Par téléphone, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, au 09 70 81 86 94
- > Par mail : support.P147@proservia.fr
- > En ligne : via "Nous contacter" sur la page d'accueil de l'espace Usagers : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

Solliciter une assistance

« Nous Contacter » : formulaire de demande d'information accessible à partir de l'écran de connexion et de l'espace Usagers

 un mél est envoyé à l'assistance utilisateurs Proservia



9

Un guide de saisie d'une demande de subvention est accessible depuis :

www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville

En cas de difficultés, vous avez accès à **des tutoriels vidéos** depuis :

www.var.gouv.fr/demandes-de-subvention-avec-le-portail-dauphin-a7581.html

Les porteurs ayant déjà un compte usager sur le portail DAUPHIN devront simplement se connecter avec les mêmes identifiant et mot de passe pour déposer un nouveau dossier.

La duplication des demandes est désormais possible et peut permettre au porteur de n'effectuer que les modifications nécessaires pour l'action renouvelée en 2021. Il est primordial de modifier l'année du budget prévisionnel de l'action.

Pour la saisie sur DAUPHIN :



2 points de vigilance :

- 1- dans la partie « informations générales », sélectionner le contrat de ville : **83-CA Toulon Provence Méditerranée**

- 2- dans le budget de l'action, colonne « recettes » :
 - sélectionner dans la rubrique 74 – Subventions d'exploitation – Ligne **Etat : 83-ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE**
 - noter le **montant global** de subvention sollicité au titre du contrat de ville, tous financeurs confondus (Etat, TPM, Communes)

RAPPEL : Tout changement de représentant légal, d'adresse ou de coordonnées bancaires, doit être obligatoirement signalé à l'ensemble des partenaires.

Si les principaux documents relatifs à la structure n'ont pas changé (statuts, liste des dirigeants, délégation de signature, RIB, adresse postale...) les porteurs n'auront plus besoin de joindre les justificatifs correspondants. En effet, ils sont déjà dans le porte-document du portail DAUPHIN.



Dans l'onglet Récapitulatif :

- Lorsque DAUPHIN génère le document récapitulatif de la demande, vérifier les informations saisies ; les modifications sont encore possibles.
- Ne pas oublier de cliquer sur « **TRANSMETTRE** ».
- Puis cliquer sur **TERMINER**.

A l'issue de cette dernière étape, un mail de confirmation de dépôt de la demande vous est envoyé avec le CERFA en pièce jointe.

Ce CERFA fait partie des pièces à fournir (cf. Page 9 du présent Guide pratique).

Pour les nouveaux porteurs de projet

(pas de dossier déposé sur DAUPHIN depuis la campagne 2019)

1. Prendre contact avec le référent politique de la ville local de la DDCS :

(ddcs-nouveautiers@var.gouv.fr)

- Objet du mail : demande de création de tiers – nom du contrat de ville – ville dans laquelle l'action se déroule - nom de l'association
- Pièces à joindre obligatoirement :
 - L'avis de situation au répertoire SIRENE datant de moins d'un mois, disponible sur <http://avis-situation-sirene.insee.fr>
 - Un RIB-IBAN, portant une adresse strictement identique à celle du SIRENE
 - Les statuts de l'association
 - La liste et les coordonnées des personnes chargées de son administration (bureau)
 - La délégation de signature.

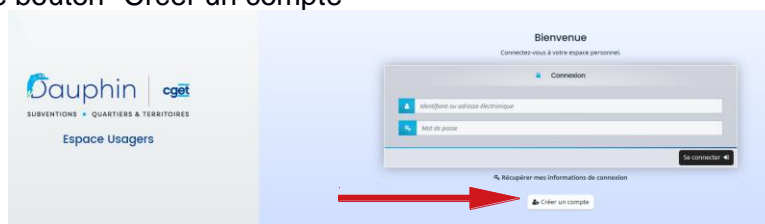
2. Créer un compte utilisateur sur DAUPHIN et déposer votre dossier :

L'accès se fait via un compte utilisateur que le porteur va créer sur le portail. Le porteur choisit son identifiant (une adresse mail valide et unique) et son propre mot de passe.

Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

<https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

- cliquez sur le lien "***Cliquer ici pour accéder au portail DAUPHIN***".
- cliquez sur le bouton "Créer un compte"



Après avoir ainsi créé son compte nominatif, il faut l'activer sous un délai de 72h maximum, à compter de la réception d'un mail de l'ANCT. Ensuite, c'est seulement à réception d'un mail de confirmation de création, que le compte est actif.

Ce premier compte créé pourra être approuvé par les services de la DDCS uniquement suite à la saisine de la première demande de subvention. Ce premier compte deviendra le compte administrateur du porteur et son titulaire pourra inviter d'autres membres de la structure à créer leur compte sur DAUPHIN et saisir eux-mêmes des dossiers de demande de subvention.

II. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE PAR LA D.D.C.S., LA METROPOLE TPM ET LES COMMUNES

DOCUMENTS A FOURNIR SUR DAUPHIN

Pièces à fournir		Précisions	Reconduction	Nouvelle action
1	Le dossier CERFA de demande de subvention généré par DAUPHIN		X	X
2	Le compte rendu financier (intermédiaire) projeté au 31.12 de l'action N-1		X	
3	La fiche d'évaluation et de synthèse (cf. : Annexe p18 du guide pratique)		X	X
4	La dernière version des statuts signés		X	X
5	Le récépissé de la déclaration de création à la Préfecture			
6	La fiche INSEE avec N° de SIRET (de moins de 3 mois)			
7	Le Relevé d'Identité Bancaire à jour		X	X
8	Délégation de signature à jour		X	X
9	Liste des membres du Conseil d'Administration à jour		X	X

Merci d'envoyer par mail aux communes de la Garde, Hyères, la Seyne, Toulon ainsi qu'à la Métropole TPM

- Le dossier CERFA de demande de subvention générée par DAUPHIN (cf. mail de confirmation)
- La fiche d'évaluation et de synthèse
- Le compte rendu financier (intermédiaire) 2020 de l'action

	COMMUNES	DDCS	METROPOLE TPM
TOULON	poliville@mairie-toulon.fr	ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr	cdv-tpm@metropoletpm.fr
LA GARDE	ctainturier@ville-lagarde.fr		
LA SEYNE	priscillia.michel@la-seyne.fr		
HYERES	cbarbieri@metropoletpm.fr		

POUR LA MISE EN PAIEMENT, IL VOUS SERA DEMANDE :

Justifier l'emploi des subventions allouées au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande.

Pièces à fournir	Précisions
Le Bilan définitif <u>de l'action</u> (CERFA : Compte rendu financier)	Avec <u>les montants de chaque partenaire de l'année N-1</u> (tamponné et signé par le représentant légal ou le délégataire)
Le Budget prévisionnel <u>de l'action</u> réactualisé (Budget du projet)	Avec les montants Contrat de ville ventilés par partenaire signé et tamponné
Rapport du commissaire aux comptes Bilan - Compte du résultat de l'association	Année N-1 détaillé par partenaires financeurs
Rapport moral d'activités présenté à la dernière Assemblée Générale + Procès-Verbal AG	



A défaut d'envoi des documents et sous la forme attendue aucun versement de subvention ne pourra être effectué.

III. ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE

<u>LOCALISATION</u> <i>Communes et Quartiers</i>	<u>ÉQUIPES OPERATIONNELLES</u> <i>Coordonnées</i>	<u>DELEGUE(E)S DU PREFET</u>
LA GARDE		
Romain Rolland	Service Politique de la Ville <u>DGA : Brigitte HASLIN</u> Chargée de mission Catherine TAINURIER 04 94 08 98 26 ctainturier@ville-lagarde.fr	Jean-Marie TURPIN 06 82 65 93 31 jean-marie.turpin@var.gouv.fr
HYERES LES PALMIERS		
Centre-ville	Service Politique de la Ville <u>Chef de service</u> Sandra CHAVES	Nadine GIRAUD 06 78 44 57 14 nadine.giraud@var.gouv.fr
Val des Rougières	<u>Gestionnaire du contrat de ville</u> Christèle BARBIERI 04 94 00 78 45 cbarbieri@metropoletpm.fr	
LA SEYNE-SUR-MER		
Berthe	<u>Chef de Projet Politique de la Ville</u> Priscillia MICHEL 06 22 78 14 15 priscillia.michel@la-seyne.fr	Nadine GIRAUD 06 78 44 57 14 nadine.giraud@var.gouv.fr
Centre-ville		
TOULON		
Pontcarral	Service Politique de la Ville <u>Chef de service</u> Emmanuel LEBOT 04 94 36 31 30	Jean-Marie TURPIN 06 82 65 93 31 jean-marie.turpin@var.gouv.fr
Centre-ville	<u>Assistante Administrative</u> Emmanuelle LELEVÉ 04 94 36 83 72 poliville@mairie-toulon.fr	
Beaulieu / Sainte Marie Sainte Muse		
La Beaucaire		

Pont du Las / Rodeilhac	<u>Chargées de Mission</u> Amel SONER CHABOUA 04 94 36 83 76	
La Florane	Martine SPEHNER 04 94 36 83 77	
Le Jonquet / La Baume Le Guynemer		
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE		
<p style="text-align: center;">DGA Aménagement – Habitat – Solidarité / Directeur : Caroline GIRAN-SAMAT Direction Habitat et Solidarité - Directeur : Rachid MAZIANE</p> <p style="text-align: center;">(Adresse postale) Service Cohésion Sociale et Territoriale 107 Boulevard Henri Fabre CS 30 536 83041 TOULON cedex 9 04 94 93 83 00 <u>Chef de service par intérim</u> : Cécile RICHIERI</p> <p><u>Chargée de mission</u> Evaluation CDV et Emploi/Développement Economique : Laura RUY</p> <p><u>Assistentes administrative et financière</u> : Emilie DUFOUR et Sandrine AZOULAI cdv-tpm@metropoletpm.fr</p>		
<p style="text-align: center;">Service EUROPE <u>Chef de service</u> : Magali LAFITTE-MATHERON mmatheron@metropoletpm.fr</p> <p><u>Chargée de projets ITI</u> : Annabelle VIGOURT : feder.iti@metropoletpm.fr</p> <p style="text-align: center;">(Adresse postale) Métropole TPM 107 Boulevard Henri Fabre CS 30 536 83041 TOULON cedex 9</p>		
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS) - VAR		
<p style="text-align: center;">Service Politique de la Ville ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr 155 rue Saint-Bernard BP 1209 83070 TOULON Cedex</p>		

Les dossiers déposés auprès de la Préfecture sur la thématique sécurité et prévention de la délinquance, qui sont également déposés dans le cadre du FIPDR, doivent faire l'objet d'un avis du CLSPD.

A ce titre, il vous est recommandé de vous rapprocher des Coordonnateurs / Coordonnatrices CLSPD des communes concernées.

CLSPD La Garde

M. Jacques JULIEN coordonnateur

Email : jjulien@ville-lagarde.fr

Tél : 04.94.08.99.41

CLSPD Hyères les Palmiers

M. J. Philippe KULUS coordonnateur

Email : jean-philippe.kulus@mairie-hyeres.com

Tél : 04.94.65.02.39

CLSPD La Seyne sur mer

M^{me} Hana VALENTOVA coordonnatrice

Email : clspd@la-seyne.fr

Tél : 04.94.10.82.41 / 06 76 12 84 21

CLSPD Toulon

M. Emmanuel LEBOT coordonnateur

Email : elebot@mairie-toulon.fr

Tél : 04.94.36.31.30

IV. NOTICE D'INFORMATION PARTICULIERE SUR LES POSSIBILITES DE MOBILISATION DU FEDER ET DU FSE ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS POSSIBLES

En région PACA, le FEDER et le FSE, qui constituent 2 des 4 fonds composant les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), sont mobilisables à travers le **Programme Opérationnel FEDER – FSE PACA 2014-2022**, adopté le 12 décembre 2014.

Le **PO FEDER-FSE PACA 2014-2022** se compose :

- **de 4 axes opérationnels financés par le FEDER :**

- AXE 1 Recherche, innovation, PME
- AXE 2 Technologies de l'information et de la communication
- AXE 3 Transition énergétique et valorisation durable des ressources
- AXE 4 Inclusion sociale pour l'emploi

- **1 axe par le FSE :** AXE 5 Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie

Trois de ces axes ciblent spécifiquement le financement d'actions à destination des quartiers prioritaires, des communautés marginalisées et des publics les plus éloignés de l'emploi. Il s'agit des axes 3 et 4 à travers le FEDER, et de l'axe 5 à travers le FSE.

À ce titre, la Commission Européenne a délégué à TPM la mise en œuvre de ce nouvel outil (ITI), pour un montant **4,5 millions d'euros sur la durée du Contrat de ville** qui intègre 3 priorités d'investissement dédiées aux quartiers prioritaires :

Pi4e « Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer » prévoit dans ce contexte de soutenir les types d'actions suivants:

- Amélioration de l'accessibilité des quartiers prioritaires aux réseaux de transports en commun (TC)
- Aménagements et équipements relatifs à des modes de déplacement alternatifs, aux modes doux et/ou favorisant l'intermodalité et l'accès aux pôles multimodaux
- Actions visant à améliorer l'accès des habitants et des voyageurs aux informations sur l'offre de transports
- Création, extension ou requalification de parkings pour favoriser les modes doux (piéton, bus, gare,...)

Ces actions seront évaluées selon un **indicateur de réalisation** mesurant le nombre de services de déplacement « alternatifs » améliorés ou créés dans les quartiers sensibles.

Pi8a « Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise » prévoit quant à elle de soutenir : dans l'objectif de **développer les activités et les emplois dans les quartiers politique de la ville**, les actions visant :

- à soutenir la **création d'entreprises**, et/ou **actions de requalification de locaux** vacants, afin de favoriser l'implantation d'entreprise, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, accompagnement à la création et à l'installation d'entreprises, soutien aux démarches d'entreprenariat portées par des structures types couveuses ou coopératives d'activités.
- à favoriser **l'ancrage dans les quartiers de secteurs porteurs** en création d'emplois
- la **revitalisation économique et la dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat** dans les quartiers,
- le soutien aux **initiatives locales afin d'encourager le recrutement de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires** et de **structurer les filières créatrices d'emploi.**

Ces types d'actions seront évalués selon des **indicateurs de réalisation** mesurant le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour de l'investissement productif et la surface en m² d'espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques.

Pi9a « Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage des services institutionnels à des services de proximité », dans l'objectif d'**améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires**. Cette priorité soutient les actions visant :

- la **création et l'aménagement d'infrastructures sociales et sanitaires adaptés** afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de rénovation urbaine et les stratégies de développement des quartiers, en favorisant l'inclusion et l'employabilité des habitants
(ex : lieux d'accueil pour les enfants en bas âge afin de **favoriser l'activité en particulier des femmes**, création de maisons de santé, création ou réhabilitation de **lieux de proximité destinés à l'accueil, la formation, la professionnalisation et l'accompagnement vers l'emploi ou retour à l'emploi des publics en parcours d'insertion professionnelle**, création ou extension d'infrastructures permettant **le développement de nouveaux services solidaires à destination des habitants des quartiers prioritaires**)

Ces types d'actions seront évalués selon des indicateurs de réalisation mesurant la Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées et la superficie des espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux.

Les actions relatives au logement des communautés marginalisées, sont éligibles au titre de la PI9a, porté directement par la Région (hors ITI).

Les quartiers éligibles à l'ITI TPM sont les quartiers prioritaires, les territoires vécus ainsi que les quartiers de « veille active », inscrits au contrat de ville, répartis sur 4 communes : La Seyne-sur-Mer, La Garde, Toulon et Hyères-les-Palmiers

Afin de vous assurer que votre projet est éligible géographiquement, vous pouvez utiliser le lien suivant : <http://tpm.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=bf7b71e9ac4a4de4924c6c8b8ea4c3f2>

Par ailleurs, vous trouverez les informations relatives au dispositif et appels à projets sur ce lien : <https://metropoletpm.fr/tpm/article/programmation-modalites-2020>

Ainsi que le guide d'information dédié : <https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/guide-information-feder2017-ok.pdf>

Vous avez un projet ? Le service se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à nous transmettre vos projets ou demandes d'information à l'adresse suivante : feder.iti@metropoletpm.fr

Contact :

**Service FEDER, programmes européens et développement du territoire
Métropole Toulon Provence Méditerranée**
142, rue Emile Ollivier - La Rode
Bâtiment l'Hélianthe
83000 TOULON
Tel : 04.94.05.35.41

Le Fonds social Européen est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi : il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE.

La gestion du FSE en Région PACA 2014/2022 s'organise de la façon suivante :

A. Le PO PACA FEDER/FSE 2014/2022 (Régional : géré par le Conseil Régional PACA)

- Axe 5 : Investir dans l'éducation, la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

B. Le PON FSE 2014/2022 (National) est composé de 3 axes :

- Axe 1 : (géré par la DIRRECCTE) : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.
 - *Plus d'informations* : www.europe.regionpaca.fr
- Axe 2 : (géré par la DIRRECCTE) : Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels.
 - *Plus d'informations* : www.paca.direccte.gouv.fr
- Axe 3 : (géré par le Conseil Départemental) : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale.
 - *Plus d'informations* : www.var.fr

V. FICHE D'ÉVALUATION ET DE SYNTHÈSE À RENSEIGNER PAR LE PORTEUR AU DÉPÔT DU DOSSIER ET À RETOURNER AU PLUS TARD LE 13 DÉCEMBRE 2020

**Contrat de Ville métropolitain
2015/2022
Toulon Provence Méditerranée**

CE DOCUMENT COMPREND 2 PARTIES :

BILAN 2020 ET DEMANDE 2021

Association :

Tel : @ :

Intitulé de l'action :

.....
.....

Type de demande :

- Demande en reconduction** : compléter les paragraphes : 1/ « Bilan 2020 » (*une demande en reconduction reprend obligatoirement le même objectif opérationnel*) et 2/ « Demande 2021 »
- Action nouvelle** : compléter uniquement le paragraphe 2/ « Demande 2021 » (dans ce cas, supprimer la partie 1/ de cette fiche lors de la transmission des pièces)

1/ BILAN 2020

Une action reconduite doit faire l'objet d'une évaluation précise, permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement qui sera transmis avec le dossier de demande.

Elle devra comprendre les renseignements obligatoires suivants :

- le secteur de résidence des bénéficiaires de l'action,
- le nombre total de bénéficiaires et le nombre total de bénéficiaires issus de Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) et de Quartiers de Veille Active (QVA)
- le nombre de femmes et le nombre d'hommes en QPV et QVA.

Description de l'action :

.....
.....
.....
.....
.....

Contexte de l'action 2020 sur le(s) territoire(s) concerné(s):

- Problématique(s) relevée(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

- Besoin(s) spécifique(s) identifié(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

Calendrier de l'action :

	PRÉVISIONNEL	RÉEL
Date de début et de fin		

Périodes de l'action	Jour (s)	Horaires	Lieu(x)

⇒ Si le calendrier initial n'a pu être respecté, expliquer pourquoi :

.....

.....

.....

.....

Rappel du BP 2020	Rappel Demande 2020 Contrat de Ville	Montants Attribués en 2020	
€	€	ETAT	€
		Commune	€
		TPM	€

Public reçu :

2020	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Nombre de nouvelles entrées			
Nombre total de bénéficiaires			

Facteurs ayant une influence sur le taux de fréquentation (écarts constatés entre publics visés et publics effectivement touchés) :

.....
.....
.....
.....

Moyens humains / Intervenants effectifs de l'action :

Nom	Fonction	Diplôme/Compétence	Type de contrat / Bénévolat	Nombre d'ETP sur l'action

Les moyens humains ont-ils été suffisants pour chaque temps d'action : **Oui** **Non, pourquoi :**

.....
.....
.....
.....

Légende : QPV / Quartier Politique de la Ville – QVA / Quartier de Veille Active - . Ne pas renseigner les cases grisées

OBLIGATOIRE : Nombre de bénéficiaires action 2020 en chiffres (pas de%)				
Secteur de résidence des bénéficiaires	Dont bénéficiaires QPV ou QVA	Dont Femmes QPV ou QVA	Dont Hommes QPV ou QVA	Nombre de bénéficiaires
Le Val des Rougières				
Centre-Ville				
Sous total bénéficiaires QPV Hyères Les Palmiers				
Les Maurels				
Les Bosquets / Blocarde				
Hyères Les Palmiers hors site en Contrat de Ville				
TOTAL HYERES LES PALMIERS				
Romain Rolland				
Sous total bénéficiaires QPV La Garde				
La Planquette				
La Garde hors site Contrat de Ville				
TOTAL LA GARDE				
Berthe				
Centre-Ville				
Sous total bénéficiaires QPV La Seyne sur Mer				
La Présentation				
La Seyne sur Mer hors site en Contrat de Ville				
TOTAL LA SEYNE SUR MER				
La Beaucaire				
Sainte Musse				
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer				
Centre-Ville				
Pontcarral				
Pont du Las - Rodeilhac				
La Florane				
Beaulieu - Sainte Marie				
Sous total bénéficiaires QPV Toulon				
Saint Jean du Var				
La Closerie				
Toulon hors site en Contrat de Ville				
TOTAL TOULON				
TOTAL 4 COMMUNES DU CDV				
Autres communes de la Métropole (une ligne par commune concernée)				
TOTAL toutes communes MTPM				

Lieu(x) de réalisation de l'action : (exemple : locaux de l'association, Maison de Tous, pied de tour...)

- ⇒
- ⇒
- ⇒
- ⇒

Compléments d'informations :

Tranches d'âges	total	dont femmes
0 – 5 ans		
6-11 ans		
12-17 ans		
18- 25 ans		
26-49 ans		
50 – 59 ans		
60 ans et +		

Indicateurs communs à tous les objectifs opérationnels

Indicateurs communs à toutes les thématiques pour cette action	Prévisionnel		Réalisé		Commentaires
	½ journée	Journée	½ journée	Journée	
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par an					
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par mois					
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par semaine					
Nombre moyen de personnes présentes					

Indicateurs spécifiques à certains objectifs opérationnels

Indicateurs spécifiques à certains objectifs opérationnels	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Capacité d'accueil ACM jour période scolaire			
Capacité d'accueil ACM jour vacances scolaires			
Nombre moyen enfant jour ACM hors période scolaire			
Nombre moyen enfant jour ACM vacances scolaires			
Nombre de familles monoparentales			
Nombre d'adhésions, licences, d'abonnements ou d'inscriptions (bibliothèques, clubs sportifs, centres de formation « Greta »...) suite à l'action			
Nombre de parcours culturels			
Nombre de DILF / DELF			

Indicateurs spécifiques au Pilier EMPLOI Développement Economique				
Sorties au 31 décembre 2020		Nombre de bénéficiaires issus de QPV	Nombre de bénéficiaires issus de QVA	HORS QPV ou QVA
Durables	CDI			
	CDD > 6 mois			
	Intérim > 6 mois			
	Création d'activité			
	Autres (Précisez)			
Transitions	CDD < 6 mois			
	Intérim < 6 mois			
	Contrats aidés			
	Autres (Précisez)			
Positives	Formation			
	Formation qualifiante			
	CDD Insertion			
	Autres (Précisez)			
Orientations vers un partenaire :				
Pôle emploi				
Mission locale				
Autre (précisez)				
Ruptures / abandons				
Autres (Précisez)				
En cours d'accompagnement au 1^{er} janvier 2021 (prévisionnel)				

1/2

Partenaires de l'action (ex : prescripteurs, associations, intervenants...): Non Oui, lesquels :

.....

Impact de l'action sur le(s) public(s) et le(s) territoire(s) concerné(s) : (exemples : mobilisation du public, partenariats prévus, financements escomptés, moyens humains et matériels, évolution du territoire, crise sanitaire COVID-19...) :

Points forts :

.....

Difficultés rencontrées :

.....

Informations complémentaires sur l'action 2020 :

.....

Cochez la (les) communes(s) concernée(s) par votre action 2021 :

- Toulon La Seyne sur Mer La Garde Hyères

Indiquer le pilier et le volet thématique dans lequel s'inscrit votre action (un seul par action) :

Cohésion Sociale (pilier 1) :

- Éducation Santé
 Développement social La prévention de la délinquance

Le Cadre de vie et le Renouveau urbain (pilier 2) :

- Le cadre de vie

L'Emploi et le Développement économique (pilier 3) :

- L'emploi Le développement économique

Le Programme « Ville Vie Vacances »

Indiquer l'orientation stratégique dans lequel s'inscrit votre action (= se référer à l'Appel à Projet pages 9 à 20) :

N°

Intitulé :

Votre orientation stratégique est unique

En cas de reconduction l'orientation stratégique doit être identique

(Exemple : Orientation stratégique n° 3-1-1 : Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi à travers des pratiques innovantes et renforcées)

Indiquer si votre action concourt à répondre, à un ou plusieurs de ces objectifs transversaux dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville :

- Non** **Oui, lesquels :**
- À la jeunesse À la lutte contre les discriminations
- À l'égalité femmes/hommes À la participation des habitants
- À la laïcité et aux valeurs de la République

Déposez-vous d'autres demandes de subvention en Contrat de Ville pour 2020 : **Non** **Oui**

Si oui merci de préciser le nombre de demandes et leur intitulé :

.....

Descriptif synthétique de l'action menée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Besoins repérés : Non Oui, lesquels :

.....
.....
.....

Quelles sont les éventuelles modifications apportées au projet 2020 (évolution des orientations, pistes d'amélioration à mettre en œuvre...) ?

.....
.....
.....

Votre demande financière a-t-elle évolué ? : Non Oui, pourquoi :

.....
.....
.....

⇒ Calendrier prévisionnel de l'action : du au

Périodes de l'action	Jour (s)	Horaires	Lieu(x)

Budget Prévisionnel du projet 2021	Demande 2021 au Contrat de Ville
€	€

OBLIGATOIRE : Nombre prévisionnel de bénéficiaires action 2021 en chiffres (pas de %)				
Secteur de résidence des bénéficiaires	Dont bénéficiaires QPV ou QVA	Dont Femmes QPV ou QVA	Dont Hommes QPV ou QVA	Nombre de bénéficiaires
Le Val des Rougières				
Centre-Ville				
Sous total bénéficiaires QPV Hyères Les Palmiers				
Les Maurels				
Les Bosquets / Blocarde				
Hyères Les Palmiers hors site en Contrat de Ville				
TOTAL HYERES LES PALMIERS				
Romain Rolland				
Sous total bénéficiaires QPV La Garde				
La Planquette				
La Garde hors site Contrat de Ville				
TOTAL LA GARDE				
Berthe				
Centre-Ville				
Sous total bénéficiaires QPV La Seyne sur Mer				
La Présentation				
La Seyne sur Mer hors site en Contrat de Ville				
TOTAL LA SEYNE SUR MER				
La Beaucaire				
Sainte Musse				
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer				
Centre-Ville				
Pontcarral				
Pont du Las Rodeilhac				
La Florane				
Beaulieu - Sainte Marie				
Sous total bénéficiaires QPV Toulon				
Saint Jean du Var				
La Closerie				
Toulon hors site en Contrat de Ville				
TOTAL TOULON				
TOTAL 4 COMMUNES DU CDV				
Autres communes de la Métropole (une ligne par commune concernée)				
TOTAL toutes communes MTPM				

Lieu(x) de réalisation de l'action : (exemple : locaux de l'association, Maison de Tous, pied de tour...)

- ⇒
- ⇒
- ⇒
- ⇒

En fonction de l'orientation stratégique merci de préciser les indicateurs suivants :

Indicateurs communs à toutes les thématiques pour cette action	Prévisionnel		Commentaires
	½ journée	Journée	
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par an			
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par mois			
Nombre (permanences, activités ou ateliers) d'ouverture par semaine			
Nombre moyen de personnes présentes			

Indicateurs spécifiques à certains objectifs opérationnels

Indicateurs spécifiques à certains objectifs opérationnels	Prévisionnel	Commentaires
Capacité d'accueil ACM jour période scolaire		
Capacité d'accueil ACM jour vacances scolaires		
Nombre moyen enfant jour ACM hors période scolaire		
Nombre moyen enfant jour ACM vacances scolaires		
Nombre de familles monoparentales		
Nombre d'adhésions, licences, d'abonnements ou d'inscriptions (bibliothèques, clubs sportifs, centres de formation « Greta »...) suite à l'action		
Nombre de parcours culturels		
Nombre de DILF / DELF		

Partenaires de l'action (ex : prescripteurs, associations, intervenants...): Non Oui, lesquels :

.....

.....

Informations prévisionnelles complémentaires :

.....

.....

.....

.....